
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Session régulière du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771, rue Beauce **le 7 janvier 2008**, à compter de 20 heures.

Sont présents :

Les conseillères, mesdames Diane Chaput et Ginette Rinfret; et les conseillers, messieurs Ghislain Beauregard, René Jacques, Claude Jutras et Pierre Saint-Louis, formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Robert Grenier, en présence de Monsieur Alain Beauregard, greffier.

Ouverture de l'assemblée

Le maire déclare la session ouverte à 20 heures et souhaite la bienvenue aux participants. Il les remercie de leur présence.

2008-01-01

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de madame la conseillère Ginette Rinfret, appuyée par monsieur le conseiller René Jacques, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée
3. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 12 décembre 2007
4. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 19 décembre 2007
5. Comptes acquittés et fournisseur de la période – Autorisation de paiement
6. Correspondance
7. Rapport des comités
8. Directeur général – Fin d'emploi
9. Directeur général – Ouverture de poste
10. Mesure intérimaire – Nomination d'une secrétaire-trésorière intérimaire
11. Mesure intérimaire – Nomination d'un greffier
12. Indexation de salaire – Soutien-administratif et horaire de travail
13. Indexation de salaire – Élus- Avis de motion
14. Règlement de taxation – Année fiscale 2008- Avis de motion
15. FIMR – Amendement au protocole
16. Rang La petite Montée – Fermeture saisonnière
17. Varia
18. Période de questions du public
19. Levée de la session

ADOPTÉE

2008-01-02

2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT l'absence du directeur général,

Sur une proposition de madame la conseillère Diane Chaput, appuyée par madame la conseillère Ginette Rinfret, il est unanimement résolu de nommer monsieur Alain Beauregard, secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE

2008-01-03

3. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 12 décembre 2007

Sur une proposition de monsieur le conseiller Claude Jutras, appuyée par madame la conseillère Ginette Rinfret, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 12 décembre 2007

ADOPTÉE

2008-01-04

4. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 19 décembre 2007

Sur une proposition de monsieur le conseiller Claude Jutras, appuyée par madame la conseillère Ginette Rinfret il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 19 décembre 2007

ADOPTÉE

2008-01-05

5. Adoption des comptes acquittés et fournisseurs de la période

Sur une proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par madame la conseillère Diane Chaput, il est unanimement résolu que la liste des comptes présentés au montant de 141,106.63\$ soit approuvée telle que déposée.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beauregard, secrétaire d'assemblée, certifie que Madame Nicole Jacques, secrétaire-trésorière par intérim atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beauregard, secrétaire d'assemblée

6. Correspondance

- Lettre de la ministre Line Beauchamp du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 4 décembre annonçant la subvention de 289 169.23 \$ à la MRC Lajemmerais dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles;
- Lettre de la ministre Nathalie Normandeau du Ministère des Affaires municipales et des Régions datée du 12 décembre annonçant faisant un rappel sur les indicateurs de gestion et annonçant quatre nouveaux sur la gestion des ressources humaines;
- Lettre de monsieur Daniel Fillion du Ministère des Transports, Direction de l'est de la Montérégie, annonçant la limite de charge du pont de la Descente Labonté au dessus du ruisseau Coderre;
- Lettre de la directrice régionale de la métropole madame Johanne Dumont du Ministère des Affaires municipales et des Régions datée du 19 décembre annonçant le délai accordé d'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement;
- Lettre de monsieur Denis Bouchard, greffier, ville de Terrebonne, transmettant la résolution n° 719-12-2007 laquelle annonce l'opposition de cette ville à l'amendement au règlement sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la CMM;
- Lettre de monsieur Daniel Fillion du Ministère des transports, Direction de l'Est-de-la-Montérégie, répondant à monsieur le maire et énonçant les conditions d'intervention du ministère afin de redonner la capacité portante au pont de la Descente Labonté pour permettre le passage de charge légale;

7. Rapport des comités

- Voirie : Nil;
- Culture, patrimoine et loisirs : Nil;
- Urbanisme : Nil;
- Sécurité publique / matières résiduelles : Nil;
- Environnement : Nil;
- Salle municipale : Nil;

- Eau / sécurité civile : Nil;
- CMM : Nil;

2008-01-06

8. Directeur général- fin d'emploi

CONSIDÉRANT les délibérations des membres du Conseil réunis en caucus ce 7 janvier 2008;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de madame la conseillère Ginette Rinfret, appuyée par madame la conseillère Diane Chaput, il est unanimement résolu :

Que le conseil municipal mette fin à tout lien d'emploi avec Monsieur Serge Woods, directeur général, secrétaire-trésorier, à compter de la présente et de signifier telle décision conformément aux dispositions du code municipal qui s'appliquent;

ADOPTÉE

2008-01-07

9. Ouverture de poste – Directeur général

CONSIDÉRANT la décision du conseil sur le titulaire du poste ;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de monsieur le conseiller Claude Jutras, appuyée par madame la conseillère Diane Chaput il est unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise l'ouverture du poste de directeur général et désigne monsieur le maire, membre d'office d'un comité de sélection à créer.

ADOPTÉE

2008-01-08

10. Mesure intérimaire – Nomination d'une secrétaire-trésorière intérimaire :

CONSIDÉRANT la décision du conseil sur le titulaire du poste de directeur général ;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de madame la conseillère Ginette Rinfret , appuyée par monsieur le conseiller Pierre Saint-Louis il est unanimement résolu :

Que le conseil municipal nomme madame Nicole Jacques, secrétaire-trésorière intérimaire jusqu'à ce que le poste de directeur général soit comblé, et de lui verser une compensation financière.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beauregard, secrétaire d'assemblée, certifie que Madame Nicole Jacques, secrétaire-trésorière par intérim atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beauregard, secrétaire d'assemblée

ADOPTÉE

2008-01-09

11.. Mesure intérimaire- Nomination d'un greffier

CONSIDÉRANT la décision du conseil sur le titulaire du poste de directeur général ;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de madame la conseillère Ginette Rinfret, appuyée par monsieur le conseiller Claude Jutras, il est unanimement résolu :

Que le conseil municipal nomme monsieur Alain Beauregard, inspecteur municipal, à titre de greffier, qu'il cumule ces fonctions de même que celle de secrétaire d'assemblée, jusqu'à ce que le poste de directeur général soit comblé et d'ajuster en conséquence sa rémunération.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beaugard, secrétaire d'assemblée, certifie que Madame Nicole Jacques, secrétaire-trésorière par intérim atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beaugard, secrétaire d'assemblée

ADOPTÉE

2008-01-10

12. Indexation de salaire - Soutien-administratif et horaire de travail

CONSIDÉRANT l'entente qui lie la municipalité avec la titulaire du poste de soutien administratif ;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de monsieur le conseiller Claude Jutras, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Saint-Louis, il est unanimement résolu :

Que le conseil municipal accorde à Mme Nicole Jacques une indexation salariale pour l'année 2008 et porte son horaire de travail hebdomadaire à cinq jours.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beaugard, secrétaire d'assemblée, certifie que Madame Nicole Jacques, secrétaire-trésorière par intérim atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beaugard, secrétaire d'assemblée

ADOPTÉE

2008-01-11

13. Indexation de salaire - Élus- Avis de motion

Avis de motion est donné par madame la conseillère Diane Chaput à l'effet que lors de la prochaine session régulière du conseil, un règlement sera déposé pour adoption afin d'indexer le salaire des élus pour l'année 2008.

ADOPTÉE

2008-01-12

14. Règlement de taxation 257 – Année fiscale 2008;

RÈGLEMENT NUMÉRO 257 : TAXATION 2008

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné en date du 19 décembre 2007;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Ghislain Beaugard appuyée par monsieur le conseiller Pierre Saint-Louis, propose et il est unanimement résolu que le règlement numéro 257 soit adopté en décrétant ce qui suit;

1- Le taux de la taxe foncière est fixé à 0.471\$ du 100 \$ d'évaluation pour la catégorie : immeubles résidentiels et les immeubles de 6 logements.

2- Le taux de la taxe foncière est fixé à 0.66\$ du 100\$ d'évaluation pour la catégorie : immeubles industriels et commerciaux.

3- Le taux de la taxe foncière est fixé à 0.471 du 100\$ d'évaluation pour la catégorie : immeubles agricoles.

- 4- Le taux de la taxe foncière est fixé à 0.576 du 100\$ d'évaluation pour la catégorie : immeubles non-résidentiels.
- 5- Le taux de la taxe spéciale pour le règlement d'emprunt numéro 175 est fixé à 0.0915\$ du 100 \$ d'évaluation
- 6- Le taux de la taxe pour le service de police est fixé à 0.1516\$ du 100\$ d'évaluation.
- 7- Une compensation de 253.13\$ par numéro civique y compris les chalets et les roulettes est imposée en 2008 pour l'ensemble des activités relatives à la gestion des matières résiduelles. Pour les immeubles résidentiels une taxe supplémentaire de 141.09\$ est exigible pour la fourniture d'un 2^{ème} bac. Pour les immeubles industriels et commerciaux un tarif de 197.53\$ est applicable pour la fourniture d'un 2^{ème} bac.
- 8- Une compensation de 104.09\$ par entrée d'eau est imposée pour défrayer les coûts de l'eau du débit réservé et de l'entretien du réseau d'aqueduc pour l'année 2008. Ce montant donne droit à 100 mètres cubes d'eau. L'excédent de consommation sera facturé à 0.50\$ du mètre cube en l'an 2008.
- 9- Tarification de l'eau pour les exploitations agricoles enregistrées :
- La tarification applicable pour la consommation d'eau potable par les exploitations agricoles enregistrées, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 est la suivante ;
- Les règles suivantes s'appliquent pour les fins de calcul de la consommation d'eau potable pour ces propriétaires ou occupants ;
- 1 – Les 100 premiers mètres cubes d'eau sont inclus dans le montant de 104.09\$ pour la résidence.
- 2 - 50 mètres cubes d'eau additionnels sont exigibles au tarif de 0.50\$ pour la résidence.
- 3 - l'excédent du 150 mètres cubes apparaissant au compteur du propriétaire de l'exploitation agricole enregistrée se calcule au prix de 0.50\$ le mètre cube.
- 10- Le taux d'intérêt annuel sur les comptes non payés en 2008 est de 7% où s'ajoute une pénalité de 5 %.

Le paiement des taxes municipales peut se faire en trois versements égaux en autant que le montant total est supérieur à 300 \$. La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement est le trentième jour qui suit l'expédition du compte de taxe soit en mars 2008, le deuxième versement est prévu pour juin 2008 et le troisième versement pour septembre 2008.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Jean-Robert Grenier
 Maire

Alain Beaugard
 Greffier

ADOPTÉE

2008-01-13

15. FIMR - Amendement au protocole

CONSIDÉRANT l'entente entre la municipalité et le ministère des affaires municipales, de la métropole et des régions;

CONSIDÉRANT la lettre de Monsieur Richard Latraverse à monsieur le maire Jean-Robert Grenier, datée du 24 septembre 2007;

CONSIDÉRANT que ladite lettre confirme l'admissibilité du traitement des eaux usées à ladite entente;

CONSIDÉRANT que le traitement des eaux usées est une problématique priorisée par le Conseil, dans le document initial de demande de transfert de fonds en date de décembre 2006 et adopté par le Conseil;

CONSIDÉRANT la place stratégique de la municipalité dans le réseau de drainage des eaux de surface, soit en amont de la rivière Richelieu où l'AIBR puise l'eau potable d'un grand nombre de municipalités dont Calixa-Lavallée;

CONSIDÉRANT que la municipalité compte un réseau important de drainage de surface, soit 34 km, tenant compte de surcroît de sa faible démographie (515 citoyens);

CONSIDÉRANT que la municipalité ne bénéficie pas du bassin de population et de la base fiscale suffisante pour défrayer seule les coûts de caractérisation et réaliser les mesures correctives;

CONSIDÉRANT que la protection de l'environnement dépasse les frontières de la municipalité et qu'ainsi, Calixa-Lavallée ne peut agir financièrement seule dans l'atteinte des objectifs recherchés;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire établir une nouvelle programmation des travaux dans le but de bénéficier du solde de la subvention et de manière à respecter l'ordre de priorité fixé dans l'annexe 3 du guide du ministère des Affaires municipales et des Régions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par madame la conseillère Diane Chaput et unanimement résolu de demander un amendement au protocole d'entente comme suit :

Que le Conseil municipal approuve la liste des travaux décrits ci-dessus et les montants d'argent que celui-ci a choisi d'affecter :

1- réparation du ponceau le Second-Ruisseau : =	140 000 \$
2- réparation du rang Lamontagne : =	120 000 \$
3- étude pour le projet de traitement du rejet des eaux usées : =	35 000 \$

ADOPTÉE

2008-01-14

16. Rang la petite Montée – Fermeture saisonnière

CONSIDÉRANT l'abondance des précipitations nivales et le dépassement budgétaire qui s'ensuit;

CONSIDÉRANT que la fermeture saisonnière du rang de la petite Montée ne compromet nullement la sécurité et le transport des citoyens directement concernés;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de madame la conseillère Ginette Rinfret, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu :

Que le conseil municipal décrète la fermeture du rang de la Petite Montée jusqu'au printemps 2008 et d'aviser en conséquence les services de mesure d'urgence et l'entreprise à qui le déneigement est confié.

ADOPTÉE

17. Varia

18. Période de questions du public

Le Conseil tient une période de question pour le public présent dans l'assistance. Il est principalement question de la fin d'emploi du directeur général, de la limitation de charge du pont au dessus du ruisseau Coderre et de la signalisation des travaux au ponceau du Second ruisseau.

2008-01-15

19. **Levée de la session**

L'ordre du jour étant épuisé, madame la conseillère Ginette Rinfret appuyée par monsieur le conseiller Pierre Saint-Louis, et il est unanimement résolu que la présente session soit close à 21 h. 10

ADOPTÉE

Jean-Robert Grenier
Maire

Alain Beauregard
Greffier